

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021 COMPTE RENDU

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 7 janvier 2021

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI, C. RINEAU, M. BROCHARD, D. GOINEAU, F. CHARRIER, A.-M. DAVIEAU, M. GILBERT, B. VINCENT, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BITEAUD, V. MERCIER, T. BALLEST, J.-C. CHATAIGNER, T. DESSOIT.

EXCUSÉS - POUVOIRS : G. SICOT a donné pouvoir à L. BILLAUDEAU,
 C. JACQUEMART a donné pouvoir à J. AUBINEAU,
 A. PELON a donné pouvoir à L. BILLAUDEAU,
 A. BAUDET a donné pouvoir à J. AUBINEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. CHARNEAU

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

Ordre du jour :

1. **Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature**
2. **Adoption du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020**
3. **Comptes rendus des commissions et comités**
 - Comité « Urbanisme » du 3 décembre 2020
 - Comité « Développement durable, Eolien, Espaces verts » du 17 décembre 2020
 - Comité « Voirie » et « Réseaux – Assainissement » du 15 décembre 2020
4. **Finances**
 - Budget principal - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
5. **Affaires scolaires**
 - Subvention RASED de Sainte Hermine
6. **Assainissement**
 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) année 2019
7. **Réseaux**
 - Extension de réseaux électrique et éclairage public du lotissement Fief du Château
 - Extension de réseau d'eau potable et desserte incendie du lotissement Fief du Château
8. **Questions diverses**

1. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
03/12/2020	DM/2020.92	Fourniture et pose de cavurnes au cimetière de Bournezeau	Montant : 2 460 € HT MARBRERIE BREGER (85000 La Roche/Yon)
10/12/2020	DM/2020.93	Marché de travaux de grosses réparations de voirie – Reconduction 2021-2022	Lot 1 - Eiffage ; montant : 160 000 € HT maximum Lot 2 - Eiffage ; montant : 30 000 € HT maximum Lot 3 - 2LTP ; montant : 8 000 € HT maximum
17/12/2020	DM/2020.94	Mise à disposition de personnel - convention de prestation de services 2021 avec Actif Emploi	Montant : 25 000 € maximum Actif Emploi (85110 Chantonay)
28/12/2020	DM/2020.95	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 2 rue de la Poterne (XI 288)
28/12/2020	DM/2020.96	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 58 avenue du Moulin (ZL 255)
30/12/2020	DM/2020.97	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 22 rue du Chêne Têtard (ZM 300)

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Comptes rendus des commissions et comités

✓ Comité « Urbanisme » du 3 décembre 2020

Lors de la réunion du Comité « Urbanisme » du 3 décembre, les thèmes suivants ont été abordés :

- Etat d'avancement du projet de lotissement du Fief du Château
- Aménagement de la route départementale de Chantonay

Le compte rendu est approuvé.

✓ Comité « Développement durable, Eolien, Espaces verts » du 17 décembre 2020

Lors de la réunion du Comité « Développement durable » du 17 décembre, les thèmes suivants ont été abordés :

- Finalisation des plantations
- Les 5 actions retenues du PCAET
- Le P.A.T. (Plan Alimentaire Territorial)
- Compostage des écoles

Le compte rendu est approuvé.

✓ Comité « Voirie » et « Réseaux – Assainissement » du 15 décembre 2020

Lors de la réunion des Comités « Voirie » et « Réseaux - Assainissement » du 15 décembre, le thème suivant a été abordé :

- Travaux voirie 2020
- Budget et travaux voirie 2021
- Programme effacements de réseaux 2021
- Programme d'assainissement EU/EP
- Aménagement sécuritaire rue de la Gare et route de Chantonay
- Aménagement de la rue de la Doulaye

Le compte rendu est approuvé.

4. Finances

✓ Budget principal - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Cette délibération annule et remplace la précédente numérotée 20-130 du 10 décembre 2020.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les opérations d'ordre.

Il appartient à l'organe délibérant de préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. L'ensemble des crédits utilisés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 (décisions modificatives incluses), non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre s'élèvent à 1 732 570.54 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 432 642.64 €.

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans les limites indiquées ci-après :

N°	Libellé Opérations	Ouverture anticipée 2021 proposée
103	MATERIEL DIVERS	7 600,00 €
104	BATIMENTS DIVERS	141 064,00 €
105	VOIRIE RURALE	280 600,00 €
129	ECOLE	3 336,00 €
TOTAL		432 600,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De voter l'ouverture anticipée de crédits, en section d'investissement, pour l'exercice 2021, telle que présentée ci-dessus ;
- ◆ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

5. Affaires scolaires

✓ Subvention RASED de Sainte Hermine

Le RASED de Sainte Hermine, qui intervient à l'École Publique La Courte Échelle (3 professionnels), sollicite l'octroi d'une subvention à hauteur de 1 € par enfant inscrit à l'école.

Considérant que les effectifs sont, pour l'année scolaire 2020-2021, de 196, la subvention serait donc de 196 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De donner une suite favorable à la demande de subvention pour un montant de 196 € ;
- ◆ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération ;
- ◆ La dépense afférente sera imputée au compte correspondant du budget principal.

6. Assainissement

✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) année 2019

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers et permettent de faire un bilan annuel du service. Il doit comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport et l'avis du Conseil Municipal sont mis à la disposition du public.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'adopter le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ;
- ◆ De mettre à disposition du public et de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et le RPQS ;
- ◆ De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

7. Réseaux

✓ Extension de réseaux électrique et éclairage public du lotissement Fief du Château

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Fief du Château, il est nécessaire de procéder à une extension des réseaux électriques et d'éclairage public.

Ces travaux sont menés sous maîtrise d'ouvrage du SYDEV. Après étude, le SYDEV estime le coût des travaux selon le tableau ci-dessous.

Pour le réseau électrique :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	78 825,00	94 590,00	94 590,00	60,00 %	56 754,00
Branchement(s)	34 787,00	41 744,00	41 744,00	60,00 %	25 046,00
Réseaux électriques Moyenne Tension					
Réseaux	21 554,00	25 864,00	25 864,00	60,00 %	15 518,00
Poste de transformation + Moyenne tension	35 497,00	42 596,00	42 596,00	60,00 %	25 558,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	30 326,00	36 391,00	36 391,00	100,00 %	36 391,00
Branchement(s)	13 858,00	16 630,00	16 630,00	100,00 %	16 630,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	13 339,00	16 007,00	13 339,00	100,00 %	13 339,00
Tranchée gaz					
Surlargeur	20 434,00	24 521,00	20 434,00	100,00 %	20 434,00
TOTAL PARTICIPATION					209 670,00

Pour l'éclairage public :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	43 291,00	51 949,00	43 291,00	100,00 %	43 291,00
TOTAL PARTICIPATION					43 291,00

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De valider les projets d'extension des réseaux dans la perspective de la réalisation du lotissement Fief du Château ;
- ♦ D'approuver le plan de financement tel que présenté dans la délibération et incluant la participation de la Commune à hauteur de 252 961 € ;
- ♦ D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions de réseaux correspondantes afin que le Sydev engage l'exécution de ces opérations.

✓ **Extension de réseau d'eau potable et desserte incendie du lotissement Fief du Château**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Fief du Château, il est nécessaire de procéder à une extension de réseau d'eau potable et d'assurer la desserte incendie.

Ces travaux sont menés sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Eau. Après étude, Vendée Eau estime le coût des travaux selon le tableau ci-dessous.

DEMANDEUR & NATURE DES TRAVAUX	Montant des travaux (en €)	Taux de la participation du Demandeur	Participation du Demandeur (en €)
1 – Communes et collectivités locales, Etablissements publics ou assimilés pour une opération à caractère social - extensions du réseau pour lotissements, Z.I., Z.A., bâtiments, - ouvrages et terrains leur appartenant	56 924,54	50 %	28 462,27
2 – Communes et collectivités locales, Etablissements publics ou assimilés pour une opération à caractère social - autres travaux et en particulier les renforcements de réseaux pour assurer la protection contre l'incendie : pose de poteaux d'incendie - travaux pour lesquels la collectivité se substitue à un particulier, à un lotisseur ou à un aménageur privé	3 243,22	100 %	3 243,22
TOTAL HT	60 167,76		31 705,49
T.V.A. 20 %	12 033,55		6 341,09
TOTAL TTC.....	72 201,31		38 046,58

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De valider le projet extension de réseau d'eau potable et d'assurer la desserte incendie dans la perspective de la réalisation du lotissement Fief du Château ;
- ◆ D'approuver le plan de financement tel que présenté dans la délibération et incluant la participation de la Commune à hauteur de 31.705,49 € HT ;
- ◆ D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de réseau correspondante afin que Vendée Eau engage l'exécution de ces opérations.

8. Questions diverses

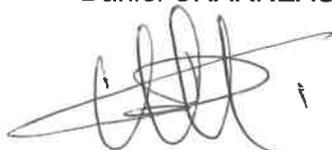
- ✓ Informations :
- Mercredi 20 janvier : Conseil communautaire. Tous les élus de Bournezeau sont invités.
 - Mardi 9 février : à 19 H : Présentation sur la vidéoprotection par la Gendarmerie, à 20 H : Début du Conseil Municipal.

Fin de la séance à : 21 H 08.

Affiché le : **19 JAN. 2021**

Le Secrétaire de Séance,

Daniel CHARNEAU




Le Maire,

Louissette BILLAUDEAU

